



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

Communiqué de presse du 28 mai 2010

01.71/AY/MJ

La Conférence des directeurs de la santé s'exprime au sujet de l'organisation et du financement de l'assurance-maladie

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a discuté, lors de son Assemblée plénière des 27 et 28 mai 2010, des thèmes concernant l'organisation et le financement de l'assurance-maladie. L'Assemblée plénière de la CDS a eu lieu à Altdorf sous la présidence du Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard (VD).

Par rapport à l'organisation des caisses maladie, la CDS se prononce comme suit :

L'assurance-maladie doit avoir pour but d'éviter que dans un même canton les primes de l'assurance de base ne varient fortement pour les mêmes prestations. C'est pourquoi la surveillance sur les caisses-maladie doit être rapidement renforcée, la compensation des risques immédiatement améliorée et la possibilité pour des caisses sous-financées d'exister être supprimée afin que cesse la sélection des risques sur les assurés. Les primes doivent suivre les coûts cantonaux de la santé. La CDS examine, aussi dans ce but, des modèles des caisses de santé régionales, cantonales et intercantionales.

La CDS examine à moyen ou long terme l'option d'un financement intégral des hôpitaux et la régulation des ces derniers par mandats de prestations et en y associant un cofinancement cantonal des prestations ambulatoires à l'hôpital. Cela pourrait être réalisé sous condition d'une mise en œuvre financièrement neutre et de la possibilité pour les cantons de piloter le domaine ambulatoire hospitalier. Toutefois, il faut d'abord connaître les effets du nouveau financement hospitalier et des soins de longue durée. La CDS exclut en même temps un cofinancement du domaine ambulatoire en cabinet privé par les pouvoirs publics.

La CDS se montre ouverte à l'idée d'une assurance sans versement de primes pour les enfants, la réduction des rabais pour les franchises à option étant une possibilité pour son financement.

Renseignements:

Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, président CDS
Conseiller d'Etat Carlo Conti, vice-président CDS
Michael Jordi, secrétaire central CDS (079 702 20 90)